



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2011**

Présents : MM. SCHULTZ - GATEAUD - COULON - BERTHOUD - DUBOIS - GOBET - PETRILLO - LYOT - Mmes TARDY - LAGRANGE

Excusés ayant donné pouvoir : Mme EVANNO pouvoir à M. SCHULTZ - Mme DASSONVILLE pouvoir à M. BERTHOUD - M. GALLAND pouvoir à M. GOBET

Absents : MM. SARAS - COMTE.

Convoqués en séance ordinaire le jeudi 17 mars 2011 - Désignation d'un secrétaire de séance : J-Claude DUBOIS

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 25/02/2011, le conseil délibère.

1^{ER} POINT : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 - AFFECTATION DES RESULTATS 2011

Monsieur Cyrille COULON, adjoint aux finances, présente les comptes administratifs 2010 qui donnent les résultats suivants :

1°) BUDGET GÉNÉRAL :

- FONCTIONNEMENT : Dépenses : 550 290.47 € Recettes : 959 577.92 €

D'où un excédent de clôture de 409 287.45 €.

- INVESTISSEMENT : Dépenses : 455 534.70 € Recettes : 483 132.25 €

D'où un excédent de clôture de 27 597.55 €.

Le Maire s'étant retiré, à l'unanimité, le Conseil APPROUVE le compte administratif 2010 et DÉCIDE d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement soit la somme de 100 000 € au C/1068.

2°) BUDGET ASSAINISSEMENT :

- FONCTIONNEMENT : Dépenses : 14 319.56 € Recettes : 33 296.77 €

D'où un excédent de clôture de 18 977.21 €.

- INVESTISSEMENT : Dépenses : 363 573.55 € Recettes : 201 595.19 €

D'où un déficit de clôture de 161 978.36 €.

Le Maire s'étant retiré, à l'unanimité, le Conseil APPROUVE le compte administratif 2010 et DÉCIDE d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement soit la somme de 18 977.21 € au C/1068.

3°) BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITÉ DE PRÔLE » :

- FONCTIONNEMENT : Dépenses : 168 114.01 € Recettes : 101 568.07 €

D'où un déficit de clôture de 66 545.94 €.

- INVESTISSEMENT : Dépenses : 110 932.59 € Recettes : 100 705.83 €

D'où un déficit de clôture de 10 226.76 €.

Le Maire s'étant retiré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil APPROUVE le compte administratif 2010 et DÉCIDE de clore définitivement ce budget.

4°) BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DES CADOLLES » :

- FONCTIONNEMENT : Dépenses : 0.00 € Recettes : 0.00 €

- INVESTISSEMENT : Dépenses : 0.00 € Recettes : 0.00 €

Le Maire s'étant retiré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil APPROUVE le compte administratif 2010 et DÉCIDE de clore définitivement ce budget.

2^{ème} POINT : CONVENTION DE GESTION IMMOBILIÈRE AVEC MACON HABITAT

Monsieur le Maire fait part de la nouvelle convention de gestion pour tiers présentée par Macon Habitat pour permettre de continuer d'assurer la gestion immobilière pour 6 logements collectifs et 2 locaux commerciaux. Le conseil municipal, à l'unanimité DÉCIDE de continuer de confier la gestion des logements communaux à MACON HABITAT.

3^{ème} POINT : BAIL EMPHYTHÉOTIQUE COMMUNE / MACON HABITAT - Opération 7 logements au Munet

Monsieur le maire rappelle qu'afin de permettre la réalisation de logements sociaux, il est opportun de mettre à la disposition de MACON HABITAT par bail emphytéotique administratif un tènement situé sur la commune d'Igé au Munet pour une durée de 60 ans moyennant une redevance annuelle d'un montant de 1 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE la mise à disposition par bail emphytéotique à MACON HABITAT du tènement immobilier susdit mentionné.

4^{ème} POINT : DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R.2011 - Aménagement de la salle de classe CP

Monsieur le Maire expose la nécessité de réaménager la salle de classe des CP et explique que la commune peut solliciter l'Etat pour une demande de subvention *Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux*.

Exposé entendu, le conseil, à l'unanimité, SOLLICITE l'aide de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. 2011 pour les travaux d'aménagement de la salle de classe précitée pour 44 812.00 € H.T.

5^{ème} POINT : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire fait part d'une demande auprès du Conseil Général pour solliciter l'aide au titre des amendes de police pour l'aménagement de trottoirs avec la mise en place de barrières de sécurité le long du passage piéton et la réalisation d'une zone limitée à 30 kms avec signalisations horizontale et verticale au Munet pour un coût de 24 235.61 € TTC

Le conseil, à l'unanimité après en avoir délibéré SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre des recettes d'amendes de police.

6^{ème} POINT : ADHÉSION DE LA COMMUNE D'IGÉ À L'ÉCOLE DE MUSIQUE DU VAL LAMARTINIEN ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Vu les statuts en date du 13 mai 2004, le règlement des études, le règlement intérieur, le règlement interne de l'Ecole de Musique du Val Lamartinien de la Roche Vineuse,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune d'adhérer à l'Ecole de Musique du Val Lamartinien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE l'adhésion de la commune d'Igé à l'Ecole de Musique du Val Lamartinien à La Roche Vineuse à compter de septembre 2011 et DESIGNE Mme Monique EVANNO pour représenter la commune.

7^{ème} POINT : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire fait part aux membres présents d'une demande d'un commerçant du village pour installer une terrasse de 41 m² sur un espace public durant la période estivale. Il propose dans le but d'encourager ce commerce et de favoriser son développement, de fixer la redevance d'occupation à 1 € le m². Exposé entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer la redevance pour l'année 2011 et suivantes : 1 € le m².

8^{ème} POINT : PROJET DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT 2011

La commission voirie/assainissement s'est réunie le 24 mars en présence de M. Briquet, Chef d'Agence de la SDEI, pour analyser les travaux à effectuer sur le réseau d'assainissement et résoudre les « points noirs ». Il est proposé de réaliser une première tranche de travaux au Martoret qui consistera à créer un réseau séparatif (eaux usées et pluviales) sur environ 200 mètres. Pour financer ces travaux, il est également décidé d'avoir recours à un emprunt de 100 000 € sur le budget assainissement.

9^{ème} POINT : APPROBATION DES TRAVAUX DE LA CAO - Avenant marché public aménagement de trottoirs au Munet

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les travaux de la commission d'appel d'offre du 25 mars 2011 qui a donné un avis favorable pour la proposition d'avenant au marché d'aménagement de trottoirs au Munet :

Avenant n° 1 - montant : 4 406.20 € HT - Nouveau montant du marché : 17 699.65 € HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité APPROUVE les travaux de la commission d'appel d'offre.

10^{ème} POINT : DEVIS DIVERS

- ✓ Divers marquages au sol pour 2958.08 € HT - Accord à l'unanimité
- ✓ Nettoyage hottes restaurant scolaire et salle polyvalente pour 885.90 € HT - Accord à l'unanimité
- ✓ Vidéo projecteurs pour 1278 € HT - Accord à l'unanimité
- ✓ Sono salle polyvalente pour 3192 € HT - Accord à l'unanimité
- ✓ Réfection de 3vannes de vidange aux lavoirs pour 1124.80 € HT - Accord à l'unanimité
- ✓ Réfection du parvis de la mairie : un devis a été reçu et deux autres ont été demandés. Il est décidé de faire appel à un architecte paysager pour mieux finaliser le projet.

11^{ème} POINT : ORGANISATION DU BULLETIN MUNICIPAL

La parole est donnée à Valérie TARDY, membre de la commission communication.

Au vu de l'organisation de cette année, quelques problèmes de coordination sont soulevés. Une rigueur plus grande dans l'élaboration des articles doit être définie. Il est rappelé que l'élaboration du bulletin municipal représente une masse de travail importante.

12^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

- a) Espaces verts et fleurissement : Une rencontre a eu lieu récemment avec M. Douvre, responsable du service espaces verts de la ville de Mâcon, pour des conseils en la matière. Après visite de la commune avec Mme Lagrange et M. Dubois, des suggestions ont été apportées pour une qualité de fleurissement communal mieux appropriée (parvis de la mairie, place du monument aux morts, Domange).
- b) Travaux de voirie 2011 : M. Ferré de la DDT a fait parvenir son chiffrage. La commission de voirie se réunira le 31 mars pour analyse des priorités.
- c) Information révision du PLU : le compte rendu de la réunion du 14 mars est distribué aux membres du conseil. Il ressort que le projet communal représente 87 logements potentiels (déduction fait de la rétention foncière de 40 %) pour les 14 années à venir (jusqu'en 2025). La prochaine réunion du comité de pilotage aura lieu le 03 mai 2011.
- d) Monsieur le Maire fait part d'un courrier de M. Meunier, boulanger, qui est à la recherche d'un nouveau local situé au centre bourg dans le but de délocaliser son commerce. Actuellement, son espace de travail est trop exigu et vétuste. Il rencontre également des problèmes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. La municipalité recherche une solution pour répondre au mieux à la demande de M. Meunier. Des renseignements complémentaires lui seront demandés notamment en ce qui concerne les surfaces souhaitées.
- e) Demande de l'association du Clos Bardot : installation et pose d'un panneau d'affichage dans le lotissement - Accord à l'unanimité
- f) Lecture de la réponse apportée à M. Petit suite au courrier de la commune concernant le stationnement de la Grande Rue.
- g) Rappel des dates d'inauguration : Opération le Munet le samedi 25 mars 2011 à 11 h & création d'un filtre à roseaux le samedi 18 juin 2011 à 10 h 30.

Tous les points ayant été abordés, la séance s'est levée à 23 h 25

Les prochains conseils municipaux auront lieu les vendredis 15 avril 2011 à 19 h 30 et 20 mai 2011 à 20 h 30.